

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 1^{er} août 2016 à 10 H 30 sous la Présidence de Monsieur Alain GESTAS, Maire.

Présents : M. GESTAS Alain, Mme JACQUET Elisabeth, M. PERDRIX Jacques, Mme CHATELET Jocelyne, M. SOCHAY Hervé, M. MARGUIN Christian, M. POCHON Gérard, M. MOREL Gérard, Mme VITTE Marie-Christine, Mme POCHON Laurence, Mme DOS SANTOS VIEIRA Isabelle, M. BESSE Jean-Marie, Mme BOIVIN Nathalie.

Excusés : Mme MOIRAUD Christelle a donné pouvoir à M. MARGUIN Christian, Mme MONINOT Céline, Mme NAVARIN Cécile a donné pouvoir à M. SOCHAY Hervé, M. GRANGER Julien, M. NEVORET Benoit a donné pouvoir à M. PERDRIX Jacques, M. ROBERT Luc a donné pouvoir à Mme BOIVIN Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme DOS SANTOS VIERA Isabelle

Le compte rendu de la réunion du lundi 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN RELAIS POSTAL SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les rencontres avec la Poste depuis plusieurs années sur le devenir du bureau de poste de MARBOZ.

Les données statistiques transmises à la Commune démontrent la baisse constante de la fréquentation du bureau de poste. La clientèle a modifié ses pratiques ayant recours aux nouvelles technologies pour bénéficier des services de la Poste.

Toutefois, afin d'accomplir sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990 modifiée, la Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17 000 points de contact. A MARBOZ, le commerce local permet d'envisager la mise en œuvre d'un partenariat pérenne.

Dans ce cadre, la Poste propose à des commerçants d'assurer la gestion d'un relais postal offrant les prestations postales les plus courantes et de répondre ainsi aux besoins identifiés des administrés.

Considérant que la décision d'installer un relais postal est prise en accord avec la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la gestion d'un relais postal par un commerçant de MARBOZ.

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE BOURG-BRESSE-REVERMONT : AVIS SUR L'ARRÊT PROJET

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 mai 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du territoire Bourg-Bresse-Revermont a été transmis à la Commune pour avis du Conseil Municipal.

Il précise que ce Schéma de Cohérence Territoriale actuel est en vigueur depuis 2008. Le 24 mai 2013, le Comité Syndical a décidé de lancer la révision du SCOT pour les motifs suivants :

- ajustement de la mise en œuvre du SCOT actuel et de son périmètre (intégration de la CC de St-Trivier-de-Courtes et départ de 3 communes rattachées à la CC de Chalaronne-Centre), révision du volume total des zones d'activités,
- intégration du nouveau contexte législatif et réglementaire de l'urbanisme.

Il spécifie que la Commune de MARBOZ a été classée en pôle local équipé dans ce projet de révision du SCOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote dont le résultat est le suivant :

- nombre de présents : 13, nombre de votants : 17
- Vote : pour 14, abstentions : 3

- émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont.

FIXATION TARIFS DES REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des repas servis au restaurant scolaire municipal lors de la rentrée scolaire 2015/2016 à savoir :

- repas enfants :
 - 3,65 € pour le 1^{er} enfant du foyer (minimum de 10 € facturé par mois)
 - 3,23 € à partir du 2^{ème} enfant du foyer si plusieurs enfants fréquentent le restaurant scolaire le même jour.
- repas adultes : 5,94 €
- repas stagiaires : 4,74 €

Après avoir examiné le coût de ce service et la prise en compte de la participation de la Commune, après avis de la commission scolaire, il propose de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les tarifs des repas servis au restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire 2016/2017 ainsi qu'il suit :

- repas enfants :
 - 3,65 € pour le 1^{er} enfant du foyer
 - 3,23 € à partir du 2^{ème} enfant du foyer si plusieurs enfants fréquentent le restaurant scolaire le même jour
- repas adultes : 5,94 €
- repas stagiaires : 4,74 €

Un minimum de 10 € sera facturé par mois.

AIDES DU DÉPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU : CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAUX USÉES SECTEUR RD 28b ET PLACE DU CAROUGE

Monsieur le Maire explique que les travaux de création d'un réseau d'eaux usées secteur RD 28b et Place du Carouge sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau » (2013-2018).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération « création d'un réseau d'eaux usées secteur RD 28b et Place du Carouge »
- valide le montant HT de l'opération soit 164 102 € et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération « création d'un réseau d'eaux usées secteur RD 28b et Place du Carouge »,
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,

- autorise, pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune de MARBOZ et à la lui reverser,
- demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

SUBVENTIONS 2016

- Elisabeth JACQUET fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention suivantes :
- Comité Départemental de l'Ain de la FNACA pour l'organisation du 32^{ème} congrès national à BOURG-EN-BRESSE les 14, 15 et 16 octobre 2016,
 - Association « Les Conscrits de 77 » pour l'organisation de l'apéritif du banquet des classes en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention d'un montant de 250 € en faveur du Comité Départemental de l'Ain de la FNACA et une subvention d'un montant de 300 € en faveur de l'Association « Les Conscrits 77 ».

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'établir un règlement du cimetière communal pour fixer les mesures de police nécessaires à assurer le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence et prescrire toutes les mesures imposées par la sécurité et la salubrité publique.

Christian MARGUIN présente le projet de règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement du cimetière communal.

BUDGET 2016 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget général 2016 : décision modificative n° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657364 : SPIC	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €
D-2313-363 : ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	8 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-365 : WC PUBLIC	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	8 600.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 600.00 €	4 000.00 €	4 600.00 €	0.00 €
Total Général		- 4 600.00 €		- 4 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote dont le résultat est le suivant :
 Nombre de présents : 13, nombre de votants : 17
 Vote : pour 14, contre 3
 - approuve la décision modificative n° 3 indiquée ci-dessus.

Budget annexe assainissement 2016 : décision modificative n° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits complémentaires, certains crédits ouverts au budget annexe assainissement étant insuffisants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-747 : Subventions et part collec	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €
Total R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	4 600.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €
Total R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 600.00 €
D-2315-23 : Assainissement rue Saint-Martin	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	4 600.00 €
Total Général		9 200.00 €		9 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote dont le résultat est le suivant :
 Nombre de présents : 13, nombre de votants : 17
 Vote : pour 14, contre 3
 - approuve la décision modificative n° 3 indiquée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Le Conseil Municipal est informé des demandes de permis de construire suivantes :

- DE BONI Laurent et MOREIRA Lyvia, Route du Crozet : construction maison individuelle
- CARRUBA Antonino : 340, route de la Forêt : reconstruction d'une maison d'habitation après incendie
- VALLIER Grégory et CARON Emilie : Route de Pirajoux : construction maison individuelle

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain lors de vente par HUMBERT Cédric d'un immeuble situé 472, avenue de Bourgogne, cadastré section D n° 472.

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu de la commission scolaire et centre de loisirs fait par Jocelyne CHATELET.

Différentes informations ont été restituées concernant les commissions suivantes :

- commission sports, culture, relations avec les associations, vie commerciale, communication fait par Elisabeth JACQUET,
- commission voirie, assainissement, affaires agricoles, environnement, affaires économiques et urbanisme fait par Jacques PERDRIX,
- commission travaux neufs, gestion des services techniques et des espaces verts fait par Hervé SOCHAY,
- commission gestion et entretien des bâtiments communaux fait par Christian MARGUIN.

Ont été évoqués les points suivants :

- Féria : les sapeurs-pompiers de MARBOZ n'ont pas été destinataires du plan d'accès au village. Le Maire rappelle que les mesures d'urgence ont été prises deux jours avant la manifestation dans le contexte national de prévention des attentats. Il indique que l'année prochaine le Centre de secours de MARBOZ, le SDIS, le personnel de la voirie seront invités à participer aux réunions concernant la sécurité organisées avec la gendarmerie, les élus et le Comité des Fêtes.

- Foyer-logement : des conseillers municipaux ont fait part des problèmes rencontrés par les résidents du Foyer-Logement dans le cadre des travaux de réhabilitation. Lors de la visite d'un appartement, ils ont constaté que certains travaux n'étaient pas terminés. Un état des lieux sera réalisé.

Le Maire a rappelé les difficultés pour les entreprises de travailler sur un site occupé. En effet, tous les résidents sont présents sur le site. Certaines entreprises ont pris du retard. Les résidents ont dû déménager en urgence avant les vacances. La maîtrise d'œuvre et la mairie interviendront de nouveau auprès des entreprises pour améliorer leur prestation dans le cadre du chantier.

- Point sur le regroupement des intercommunalités.

La séance est levée à 12 h 30.